

**AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

**16/62 : RUE DES ECOLES – PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 6950 – VENTE AU PROFIT DE LA SCI DES ECOLES**

Les Docteurs CHARBONNIER, VANPOULLE et PREBOIS ont sollicité la ville pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 6950 d'une superficie de 440 m<sup>2</sup> sise rue des Ecoles, pour la construction d'un cabinet dentaire.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la vente de ladite parcelle au profit de la «SCI des Ecoles» pour un montant de 120 000 €, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié qui devra inclure l'ensemble des servitudes nécessaires (de vue, de cour commune et tréfoncière) et à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

**16/63 : RUE DE LA CLE DES CHAMPS — PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 1256p – VENTE AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Dans le cadre de l'opération de voirie consistant en l'aménagement d'une zone apaisée rue de la Clé des Champs à WAMBRECHIES, la Métropole Européenne de Lille (MEL) souhaite se rendre acquéreuse d'une emprise d'environ 10 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée section B n° 1256 appartenant à la ville.

Cette acquisition est nécessaire à la sécurisation du carrefour entre les rues du Chemin de Fer et de la Clé des Champs.

Eu égard à la nature du terrain actuel (stationnement), la MEL propose d'acquérir ladite emprise à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la vente de cette parcelle au profit de la MEL, à titre gratuit (eu égard à la nature du terrain actuel : stationnement) et autorise M. le Maire à signer l'acte administratif et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

**16/64 : RUE DE BONDUES – CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS**

La Société ENEDIS (anciennement ERDF) a procédé à des travaux pour alimenter les aires d'accueil des gens du voyage en électricité. Pour ce faire, des droits de servitudes ont été consentis par la ville sur des parcelles sises « Hameau du Colombier ».

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à régulariser la convention de servitudes par un acte authentique et à signer l'acte notarié devant intervenir.

**16/65 : INDEMNITES D'EVICION CULTURALE AU PROFIT DU GAEC GOETHALS – PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 1752**

Par délibération n° 16/14 du 25 février 2016, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a décidé l'acquisition de cette parcelle d'une superficie d'environ 35 450 m<sup>2</sup> auprès de l'Association diocésaine de Lille, dans le cadre de l'aménagement du Quartier Est.

Cette parcelle est exploitée par le GAEC GOETHALS.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de verser au GAEC GOETHALS les indemnités d'éviction (exploitation et fumures/arrières fumures), fixées à 1.50 €/le m<sup>2</sup>.

**16/66 : SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT – DEMANDE D'ADHESION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, se prononce favorablement sur l'affiliation de cet établissement.

**16/67 : ETAT DU PERSONNEL 2016 – CREATION DE POSTES**

Afin de répondre aux besoins des services et aux nominations suite aux avancements de carrière, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la création des postes suivants :

- 1 Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 Rédacteurs
- 1 Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe

#### **16/68 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

Chaque année, le Conseil Municipal entérine les modalités de recrutement des assistants d'enseignement artistique, au titre des emplois permanents à temps non complet.

Le nombre d'agents recrutés au titre des emplois permanents à temps non complet, pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 10.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à recruter les agents concernés, par voie d'arrêté.

#### **16/69 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ACTIVITE ACCESSOIRE**

Chaque année, le Conseil Municipal entérine les modalités de recrutement d'agents au titre de l'activité accessoire au sein de l'école municipale de musique.

Pour cette rentrée 2016/2017, le nombre d'agents recrutés au titre de l'activité accessoire s'élève à deux.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à recruter les agents concernés, par voie d'arrêté.

#### **16/70 : CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS LEGERS DE PLAISANCE – CANDIDATURE DE LA VILLE**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, la ville est concessionnaire du Port de Plaisance. Cette concession arrive à échéance le 30 septembre 2017, les Voies Navigables de France vont lancer un appel à candidatures.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de faire acte de candidature.

#### **16/71 : PORT DE PLAISANCE – CRÉATION D'UN TARIF POUR LES EXPOSANTS DÉSIRANT PARTICIPER AUX MARCHÉS**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe un tarif permettant aux exposants de participer aux temps d'animation suivants, se déroulant à proximité de la capitainerie comme suit :

- Marchés artisanaux : 10 € TTC par jour.
- Marché de Noël : forfait de 50 € TTC et chèque de caution de 200 € par exposant pour le week-end

Ces tarifs incluent les accès énergétiques si besoin.

#### **16/72 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE LA POSE ET LA MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

La Métropole Européenne de Lille propose la mise en œuvre d'un schéma métropolitain de videoprotection urbaine, axe majeur de la démarche de mutualisation avec ses communes membres.

Cette mise en œuvre s'appuiera sur la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la videoprotection.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise l'adhésion à ce groupement de commandes et M le Maire à signer la convention.

#### **16/73 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS (SIGAL) – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Ce rapport énumère le descriptif de la structure, les dispositions financières et fiscales, l'exercice des compétences au cours de l'année, les biens mis à disposition, la liste des équipements propres acquis par l'EPCI, le personnel de l'Etablissement.

#### **INFORMATIONS DE M. LE MAIRE**

Les commissions ont été modifiées comme suit :

<b>«Finances, Restauration municipale»</b>	<b>«Fêtes et Cérémonies»</b>
<b>M. Michel SAS, Président</b> Mme Josette LANNIAUX M. Georges MARANT Mme Joëlle VAN-PRAËT M. Joël DOCKWILLER <b>Mme Ghislaine DESBORDES</b> M. Jean Luc BONTE	<b>M. Michel SAS, Président</b> Mme Josette LANNIAUX Mme Brigitte LECROARD Mme Dorothée COUSTENOBLE M. Michel HOUZÉ <b>M. Georges MARANT</b> Mme Michèle SALADIN
<b>«Citoyenneté, Affaires scolaires, Communication» « Administration Générale »</b>	<b>«Action sociale, Aînés, Logement social, Santé»</b>
<b>Mme Chantal DEFRANCE, Présidente</b> Mme Ghislaine DESBORDES Mme Dorothée COUSTENOBLE M. Michel HOUZÉ Mme Joëlle VAN-PRAËT Mme Magali SPANNEUT M. Jean Luc BONTE	<b>M. Michel MESMACQUE, Président</b> M. Georges MARANT Mme Brigitte LECROARD Mme Dorothée COUSTENOBLE M. Michel HOUZÉ <b>Mme Joëlle VAN-PRAËT</b> Mme Michèle SALADIN
<b>«Jeunesse et Petite Enfance Protection Maternelle Infantile (PMI)»</b>	<b>«Travaux bâtiments publics, Primes façades»</b>
<b>Mme Carole DEMESTER, Présidente</b> Mme Dorothée COUSTENOBLE M. Michel HOUZÉ Mme Raymonde BLANCKE Mme Magali SPANNEUT Mme Pauline BEAGUE Mme Michèle SALADIN	<b>M. René DEBERGH, Président</b> Mme Brigitte LECROARD <b>M. Georges MARANT</b> M. Alain ISTRIA Mme Raymonde BLANCKE <b>Mme Stéphanie SIX</b> M. Jean Luc BONTE
<b>«Sport»</b>	<b>«Commerce et artisanat, Port de plaisance, Publicité»</b>
<b>M. René DEBERGH, Président</b> M. Alain ISTRIA Mme Raymonde BLANCKE Mme Stéphanie SIX <b>Mme Magali SPANNEUT</b> <b>Mme Joëlle VAN-PRAËT</b> Mme Michèle SALADIN	<b>Mme Evelyne NOTEBAERT, Présidente</b> M. Georges MARANT Mme Brigitte LECROARD Mme Raymonde BLANCKE Mme Pauline BEAGUE <b>Mme Dorothée COUSTENOBLE</b> Mme Michèle SALADIN
<b>«Espace rural, Monde agricole, Voirie, Assainissement, Stationnement, Circulation, Occupation du domaine public, Eclairage public, Enfouissement des réseaux concédés »</b>	<b>«Développement économique, Cadre de vie, Propreté, Espaces verts Gestion administrative du cimetière »</b>
<b>M. Jean Marie ODEN, Président</b> Mme Josette LANNIAUX M. Alain ISTRIA Mme Stéphanie SIX Mme Magali SPANNEUT <b>M. Michel HOUZÉ</b> M. Jean Luc BONTE	<b>M. Jean Luc ITIER, Président</b> M. Michel HOUZÉ Mme Joëlle VAN-PRAËT Mme Stéphanie SIX M. Joël DOCKWILLER <b>M. Georges MARANT</b> M. Jean Luc BONTE
<b>«Urbanisme, Foncier, SCOT, PLU»</b>	<b>«Culture, Tourisme, Relations internationales»</b>
<b>M. le Maire, Président</b> Mme Ghislaine DESBORDES Mme Josette LANNIAUX Mme Dorothée COUSTENOBLE M. Alain ISTRIA Mme Raymonde BLANCKE M. Jean Luc BONTE	<b>M. Pierre PENNEQUIN, Président</b> Mme Josette LANNIAUX M. Georges MARANT Mme Dorothée COUSTENOBLE M. Michel HOUZÉ Mme Joëlle VAN-PRAËT M. Jean Luc BONTE
<b>«Sécurité et tranquillité publique, Accessibilité» « Assurances »</b>	<b>«Développement Durable (agenda 21) Informatique»</b>
<b>M. Georges SPADAVECCHIA, Président</b> M. Georges MARANT Mme Josette LANNIAUX M. Michel HOUZÉ M. Alain ISTRIA Mme Raymonde BLANCKE M. Jean Luc BONTE	<b>M. Olivier MUTEZ, Président</b> Mme Ghislaine DESBORDES Mme Josette LANNIAUX M. Joël DOCKWILLER <b>Mme Raymonde BLANCKE</b> <b>M. Georges MARANT</b> Mme Michèle SALADIN

<b>« Développement du Réseau numérique »</b>	
<b>M. Jean Luc DESRUMAUX, Président</b> Mme Magali SPANNEUT M. Georges MARANT Mme Ghislaine DESBORDES Mme Stéphanie SIX Mme Brigitte LECROARD M. Jean Luc BONTE	

**NB : En cas d'empêchement, chaque représentant peut se faire représenter par un membre de son groupe, sachant que M. le Maire, MM. et Mmes les Adjoints ainsi que les Conseillers Municipaux Délégués, peuvent participer aux commissions.**